

**Commune de SAINT-GILLES**  
**Service de l'Urbanisme**  
Place Maurice Van Meenen, 39

**B – 1060 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 22344 (corr. M. A. L. Vazquez)  
N/Réf : AVL/KD/SGL-2.305/s.486  
Annexe : 1 dossier

Madame, Monsieur,

**Objet : SAINT-GILLES. Rue de l'Hôtel des Monnaies, 79.**  
**Modification de la toiture et ajout de lucarnes (régularisation).**

En réponse à votre lettre du 23 septembre 2010, en référence, reçue le 30 septembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 6 octobre 2010, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis défavorable.

La demande concerne une maison néoclassique construite en 1873 qui se situe dans la zone de protection de l'Hôtel Winssinger (sis rue de l'Hôtel des Monnaies, 66).

La demande vise à régulariser des travaux qui ont été effectués sans autorisation, il y a plusieurs années. La principale intervention fut la construction d'une lucarne en toiture avant sur toute la largeur de la façade. Percée de 3 fenêtres, la lucarne est couverte d'ardoises noires avec des joues en zinc. En façade arrière, une lucarne en PVC noir ainsi que trois velux en PVC blanc ont été ajoutés dans la toiture.

La CRMS estime que le nouveau volume construit au-dessus de la corniche (façade avant) pour éclairer le grenier (transformé en chambre et en bureau) est particulièrement disproportionné par rapport à la façade. Elle constate, en outre, que cette intervention déroge au RRU (titre I, chap. II, art. 6 : la largeur de la lucarne est supérieure aux 2/3 de la largeur de la façade).

L'impact de cette intervention, particulièrement visible depuis l'Hôtel Winssinger, nuit également aux différentes perspectives vers et depuis l'édifice classé.

La CRMS regrette également l'emploi du PVC pour les fenêtres de toiture en façade arrière pour des raisons esthétiques et de développement durable.

***Par conséquent, la CRMS émet un avis défavorable sur la demande de régularisation.***

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme M. Kreutz); A.A.T.L. – D.U.

G. VANDERHULST  
Président f.f.